

INFORMATIONS CONCERNANT LE VIDE-GRENIER de COUDEKERQUE-VILLAGE du 5 JUILLET 2026

Organisateur

- Le vide-grenier de Coudekerque-Village est organisé par l'association « les semelles du polder » avec le soutien de la municipalité de Tétéghem-Coudekerque-Village.
- Il n'est accessible qu'aux particuliers.
- Il se déroule de 7h à 17h, allée du relais des forts à Coudekerque-Village (50.990323, 2.413855).
- Les véhicules des exposants peuvent rester sur leur emplacement (5m x 5m)

Lieu

- Le vide grenier se déroule sur une plaine herbeuse. Il est donc recommandé de disposer une bâche au sol si vous n'exposez pas sur une table car le sol sera vraisemblablement humide le matin. En cas de forte chaleur, il est conseillé aussi d'emporter un parasol (absence d'arbre).
- Les véhicules présents sur les emplacements ne peuvent pas partir avant 17h. Si vous craignez de devoir partir avant la fin, vous avez la possibilité de décharger votre voiture sur votre emplacement et de la garer à l'extérieur de la zone de brocante.

Inscriptions

- L'inscription préalable est obligatoire. Les inscriptions se font uniquement en mairie déléguée de Coudekerque-village rue Géry Delattre. Les dates et heures d'inscriptions sont indiquées sur l'affiche.
- Vous devez vous munir d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire ou passeport). Si vous prenez l'inscription pour une autre personne, vous devez vous munir de la pièce d'identité de cette personne.
- Si votre véhicule reste sur place, vous devez vous munir également de la carte grise du véhicule ou d'une copie.
- Les emplacements ne sont pas numérotés, les exposants sont placés les uns à côté des autres au fur et à mesure de leur arrivée. Si vous souhaitez être placés à côté d'autres exposants choisis, vos véhicules doivent impérativement arriver ensemble,
- Les fourgonnettes et les véhicules avec une remorque restant attelée sur place doivent s'acquitter de 2 emplacements.
- Le paiement se fait en espèces ou par chèque.

Le jour du vide-grenier

- Les exposants doivent arriver entre 6h et 7h. Le vide-grenier se déroule de 7h à 17h,
- Vous devrez présenter au contrôle, le coupon qui vous a été remis lors de l'inscription.
- Si vous souhaitez être placés à côté d'autres exposants choisis, vos véhicules doivent impérativement arriver ensemble,
- Les véhicules restent sur l'aire de brocante jusqu'à la fin de la brocante (17h)
- Une zone pour la dépose des objets dont vous souhaitez vous débarrasser sera présente à l'entrée du vide-grenier. Merci de ne rien laisser sur votre emplacement en partant.

Animation – Buvette – Restauration

- Des châteaux gonflables seront présents ainsi que différents stands associatifs.
- Une buvette sera présente ainsi qu'une restauration rapide (friterie, sandwicherie et glaces).
- Les barbecues ne sont pas autorisés dans le bois des forts.
- Des WC sont à disposition à l'entrée de la zone.